



Fédération Syndicale Unitaire
Section du Tarn
201 rue de Jarlard
81000 ALBI
Tél : 05 63 38 34 25
Fax : 05 63 38 34 28
fsu81@fsu.fr

Albi le mardi 16 juin 2009

**Monsieur l'Inspecteur d'académie
Inspection Académique du Tarn
3 rue du Général Giraud
81013 Albi cedex 09**

Objet : Base Elèves

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de la dernière CAPD vous avez fait part de l'irritation que vous causaient les directeurs-trices d'écoles qui refusaient encore de rentrer dans Base Elèves et de l'imminence des sanctions que vous risquiez de prendre;

Le SNUipp, dans les mandats de son dernier congrès national, a inscrit l'abandon du fichage des élèves et le soutien aux collègues qui sont en légitime résistance dans leur refus d'entrer dans cette application.

Nous sommes confortés aujourd'hui dans notre position par les conclusions et recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU du 11 juin 2009.

En effet, après avoir noté «avec satisfaction que l'Etat partie a retiré des données sensibles initialement collectées et enregistrées», il indique dans le point n°50 :

« S'agissant de Base Elèves 1er degré, les objectifs de cette base de données et son utilité pour le système éducatif n'étant pas clairement définis, le Comité est préoccupé par l'utilisation de cette base de données à d'autres fins telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière et par l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations ».

De fait il demande à la France que la collecte, le stockage et l'utilisation de données personnelles soient compatibles avec les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 16 de la Convention .

Enfin, le Comité est « préoccupé de ce que les parents ne peuvent pas s'opposer et ne sont souvent pas informés de l'enregistrement de leurs enfants et pourraient en conséquence être réticents à inscrire leurs enfants à l'école ».

Le débat est donc loin d'être clos et la position du Comité des droits de l'enfant de l'ONU met le gouvernement français en difficulté, sauf à ne reconnaître aucune légitimité à cette organisation internationale. Nous vous demandons donc de ne pas attiser le conflit par des mesures autoritaires et d'attendre une clarification que notre gouvernement ne saurait tarder à exprimer.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Les co-secrétaires départementaux su SNUipp :

le Secrétaire Départemental de la FSU :

Thomas Verdier

Jean-François Gay

Robert Couffignal